

## EDITORIAL

La salle de motricité a été réalisée pour que les enfants et enseignants puissent en jouir dès ce premier trimestre. Cette réalisation satisfait tout le monde. Son emplacement dans la cour n'empiète que très peu sur l'espace laissé aux jeux de cour. Le budget a été conforme au montage financier initial: reste à charge de la commune un investissement de l'ordre de 66 000 €.

Cette salle est également disponible pour d'autres activités, elle demande seulement une rigueur de propreté, pour que les élèves puissent exercer leur activité dans de bonnes conditions.

L'aménagement du cimetière reçoit aussi un accueil très favorable. Je remercie la commission espaces-verts et les agents communaux qui œuvrent depuis quelques mois à son embellissement par les plantations et l'engazonnement.

Ce lieu va encore évolué, puisque nous sommes dans la longue procédure de récupération des concessions éteintes. Un règlement interne au cimetière est en cours d'élaboration, pour que les concessions s'organisent de façon plus rigoureuse.

Le bistrot de Saint Germain est à nouveau fermé. M. Saïm n'a pu prolonger son exploitation, pour des raisons personnelles et financières. Un appel à projet est à nouveau en cours à la communauté de communes. L'accent est mis cette fois, sur l'activité restauration, puisque l'outil le permet. Souhaitons accueillir ces prochaines semaines un(e) nouveau(ille) porteur de projets, qui saura valoriser ce lieu.

La voiture mise à disposition est enfin empruntée. Les modalités de réservation évoluent, avec une réservation en ligne sur le site (à venir), un accès aux clefs 24h/24. Le tarif de réservation étant modeste (cf ci-contre), n'hésitez pas, empruntez ce véhicule, organisez des déplacements à plusieurs,... Nos modes de déplacements sont amenés à évoluer, expérimentons de nouvelles modalités.

Les travaux de la bibliothèque sont en cours. J'espère fortement que la réalisation sera à la hauteur de vos attentes. C'est encore un montage financier très favorable, grâce à la communauté de communes qui nous fait bénéficier d'aides importantes au titre de la croissance verte. A ce titre, la possibilité nous est donnée de travailler sur l'isolation de nos bâtiments. L'ALEC, organisme du pays de Rennes, suit nos consommations, et a pu, lors du dernier conseil municipal nous montrer combien étaient efficaces les mesures prises ces derniers mois. Le changement des huisseries de la mairie en est un exemple flagrant. Les économies d'énergie réalisées ont permis notamment d'annuler l'augmentation des tarifs: ces efforts sont à poursuivre.

Philippe Monnerie, Maire

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE

Maximilien, Marie, Gabriel, Jean-Baptiste TESSON  
Né le 17 août 2017 à FOUGERES  
Louis, Rodolphe, Gérard VERRON GLONDU  
Né le 31 août 2017 à SAINT-MALO

### DECES

Mme Liliane CHEVALIER le 08 octobre 2017

**Avertissement:** tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: [mairie@stgi.fr](mailto:mairie@stgi.fr)

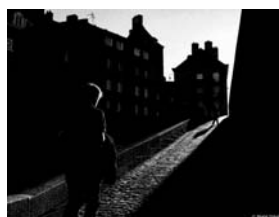
## Expositions

Horaires: Samedi 14h à 19h  
Dimanche 10h à 12h - 15h à 18h  
Service culture du Val d'Ille : 02 99 69 58 94  
[artsdille.valdille-aubigne.fr](http://artsdille.valdille-aubigne.fr)



### Du 04 au 26 novembre - Stéphane MAHÉ

Les photographies « D'un dimanche sur terre » n'ont rien de prémédité ou presque, elles résultent d'une déambulation au gré des vents...



C'est un voyage intérieur mystérieux, sombre et onirique.

Le spectateur est invité à percer les mystères tapis dans l'ombre, à multiplier les hypothèses et les interprétations.

Une autre réalité s'offre à chacun de nous, un monde obscur et beau qui révèle toute la poésie et la douce

étrangeté de nos quotidiens.

<http://stefanmahe.500px.com/>

### Du 02 au 17 décembre - Artistes de chez nous

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné organise du 2 au 17 décembre 2017 une exposition d'œuvres d'artistes locaux intitulée « Artistes de chez nous ! ». Événement convivial et festif autour de la création amateur à la Galerie les Arts d'Ille.

Vernissage: samedi 09 décembre à 17h30

## AUTOPARTAGE

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné souhaite promouvoir et accompagner la mobilité durable sur son territoire.

Cette volonté politique se traduit par la mise en place d'une expérimentation d'auto-partage dont les enjeux pour le territoire sont à la fois environnementaux et économiques.

L'initiative est soutenue financièrement par la Communauté de



communes qui met gratuitement à disposition des véhicules identifiés « auto-partage ». Monsieur le Maire a souhaité inscrire Saint-Germain dans cette expérimentation d'une durée de 6 mois (reconductible une fois).



### L'accès au service :

- nécessite une inscription préalable au Secrétariat de Mairie par la présentation d'une pièce d'identité, d'un permis de conduire valide et la signature de la charte d'utilisation ;
- est payant : 4€ la ½ journée (jusqu'à 4 heures de réservation) et 7 € la journée (de 4 à 8 heures de réservation) ;
- est sur réservation ;
- les clés sont disponibles dans une boîte à clés ;
- chaque utilisateur réalise l'état des lieux à la prise du véhicule ;
- le véhicule est stationné et à restituer Chemin du Bois Lambin (voie entre la Mairie et l'Eglise).

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2017

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

## APPROBATION COMPTE-RENDU REUNION DU 04 JUILLET 2017

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL 2016

M. Fabien POTTIER de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes présente au Conseil Municipal le bilan énergétique du patrimoine communal réalisé pour l'année 2016. Ce bilan énergétique est marqué par une baisse de 12% des consommations d'énergie.

Dans le cadre de la convention d'adhésion, il est sollicité auprès de l'ALEC une proposition d'optimisation des contrats électriques et un diagnostic énergétique de la Salle Communale.

## CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A VOCATION DE CANTINE-GARDERIE SCOLAIRE OU RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016/11 du 4 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'une cantine scolaire pour un coût estimé à 666 666 € HT.

Au vu du calcul des coûts supérieur à 1 000 000 € HT présenté par l'architecte retenu, il a été décidé de réexaminer le projet de restructuration et d'extension de la salle communale arrêté en 2013 en phase APD. Monsieur le Maire et Monsieur le 1er Adjoint donnent compte-rendu au Conseil Municipal de l'analyse réalisée sur site par M. MICHOT, architecte, et le Cuisiniste du groupement qui ont alerté sur les contraintes de ce bâtiment pour répondre notamment aux normes de surface exigées pour la partie cuisine. Il ressort des débats que la réflexion doit prioriser la création d'une garderie sous réserve que soit pertinente l'économie réalisée pour cette destination unique.

A l'issue des débats et afin de permettre un arbitrage, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès de M. MICHOT, Architecte DPLG à Rennes, une étude chiffrée pour la construction d'un bâtiment à usage de Garderie sur le site de la Bibliothèque ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## ECOLE COMMUNALE - SALLE DE MOTRICITÉ

Afin de répondre aux sujétions techniques imprévues rencontrées lors de la mise en œuvre de la construction de la salle de motricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le devis de la SARL GUERIN Yves de Saint-Gondran pour la mise en étanchéité sur soubassement et le raccordement de la Salle de Motricité pour un montant TTC de 7 290.84 € ;

**VALIDE** le plan de financement actualisé tel qu'exposé ci-après :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
Déduit du montant de la Fourniture, livraison et installation d'un ensemble modulaire	2 250.00 €	DETR	40 725.42 €	38%
Études complémentaires		Autofinancement		
Néant		Fonds propres	66 753.95 €	62 %
Travaux		Emprunt	0.00 €	0
Fourniture, livraison et installation d'un ensemble modulaire	86 545.00 €			
Terrassement/Fondations/Assainissement	9 968.54 €			
Travaux complémentaires	6 075.70 €			
Electricité	1 932.72 €			
Plomberie	593.83 €			
Couverture	113.58 €			
<b>TOTAL</b>	<b>107 479.37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>107 479.37 €</b>	<b>100</b>

## COMPAGNIE OCUS - CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Dans le cadre de la convention autorisant la Compagnie OCUS à installer une production solaire photovoltaïque d'une puissance de 6 kW sur la toiture de l'ancien atelier communal, il n'est pas envisageable de faire cheminer un câble sans fourreau à même le sol après la partie aérienne. Afin de garantir la sécurité de l'installation, ce raccordement doit être effectué par un professionnel et en aérien. La Compagnie OCUS a soumis sur cette base une nouvelle proposition de schéma de raccordement au coffret de consommation nécessitant 3 perçages dans le mur adjacent pour la fixation du mât.

Considérant les normes liées à un raccordement souterrain et la présence de nombreux réseaux sur le secteur, Considérant les contraintes techniques de raccordement sur le coffret par un passage aérien ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de ne pas donner suite au projet et demande la remise en état du bâtiment.

## LOTISSEMENT « LES FOUILLAIS » - DENOMINATION DES RUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotage.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint soumet au Conseil Municipal la proposition de la Commission « Communication » du 27 septembre concernant la dénomination des rues du lotissement « Les Fouillais ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** la proposition de dénomination des rues du lotissement « Les Fouillais » suivante :



## INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES VALIDATION DE LA CARTOGRAPHIE - APPROBATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude portant sur la réalisation d'inventaires des zones humides sur les communes du bassin versant de l'Ille et de l'Illet. Cette étude, pilotée par le Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet (SBVil) en étroite collaboration avec les communes, s'inscrit dans le cadre du SAGE Vilaine concernant la préservation des zones humides et leur intégration dans les documents d'urbanisme, et du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet 2015-2019.

Les deux principaux objectifs de l'étude sont :  
 - la délimitation et la caractérisation des zones humides du territoire à l'échelle communale dans un but de connaissance ;  
 - l'implication des élus locaux et la sensibilisation de la population aux problèmes liés à la protection des zones humides par l'animation de groupes d'acteurs locaux.

Le rapport suivant présente le bilan de la démarche et les résultats de l'inventaire sur la commune de Saint-Germain-sur-Ille.

Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 définit réglementairement les zones humides : « On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». La préservation des zones humides devient ainsi une obligation légale. L'arrêté du 1er octobre 2009 précise « les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement » (JO du 24 novembre 2009), modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.



# SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

La circulaire correspondante précise les modalités de mise en œuvre de délimitation des zones humides.

Il présente le calendrier du déroulement de l'étude sur la commune. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport final relatif à l'inventaire des Zones Humides réalisés par le Syndicat Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet (cet inventaire sera annexé au PLUI):



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'inventaire des zones humides réalisé sur le territoire communal par le Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet;

## PARTICIPATION FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'article 30 de la loi de finances rectificative n°20-06 du 14 mars 2012 codifié à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC). Cette participation a remplacé la Participation pour Raccordement au Réseau Public de Collecte des eaux usées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette participation pour le financement de l'assainissement collectif constitue une des ressources financières du budget assainissement et permet ainsi le développement, l'entretien des réseaux et des équipements de traitement du service. Par délibération n°2012/61, le Conseil Municipal a instauré la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. Des modifications sont à apporter à la délibération n°2012/61 en raison de l'extension du réseau d'assainissement collectif avec pompe de relevage programmé sur le secteur du Moulin Neuf.

Mme VAUDIN Karine, empêchée, ne prend pas part à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **MAINTIENT** à 600 € par logement le montant de la P.F.A.C à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement ;

**INSTAURE** une participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C) à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place du réseau. Le montant de base de cette P.F.A.C. est fixé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 à 5 000.00 € par logement à la charge des propriétaires.

La somme de la P.F.A.C et des frais de branchement prévue à l'article L1331-2 du code de la santé publique ne pourra dépasser 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation individuelle d'assainissement non collectif. Les coûts de branchement dépassant ce seuil seront le cas échéant déduits.

**RAPPEL** que :

- le fait générateur est le raccordement au réseau,
- les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement,
- le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire la participation est non soumise à la TVA.

## REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS 2018

A partir du résultat prévisionnel du Compte Administratif 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les tarifs 2018 de l'assainissement collectif.

Ce résultat prévisionnel fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2017 d'un montant de 8 261 € avec la PFAC perçue sur 2017 portant à 9 766.58 € l'excédent cumulé.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif sera automatiquement transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes dans le cadre de la loi NOTRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **MAINTIENT**, pour l'année 2017, les tarifs comme suit:

- 30.00 € l'abonnement,
- 1.60 € le prix au m<sup>3</sup> d'eau consommée.

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE APPLICABLES AU 01/01/2018

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT** comme suit les tarifs de location de la salle communale pour l'année 2018 :

	Commune	Hors Commune
Petite salle (pas de possibilité de location seule sauf vin d'honneur)		
Réunion Associations Germinoises et animations locales régulières	gratuit	
Vin d'honneur (personnes privées)	40 €	
Location avec grande salle uniquement (1)		60 €

Grande salle (1)	
Réunions Associations Germinoises et animations locales régulières	gratuit
Vin d'honneur	50 €
Particuliers de la commune	115 €
Associations et Particuliers hors commune	210 €

Grande salle + cuisine (1)		
	40 couverts	+ de 40 couverts
Particuliers de la commune	230 €	250 €
Associations et Particuliers hors commune	320 €	340 €
Tarif spécial Nouvel An (compris petite salle)	500 €	

30.00 € d'arrhes seront encaissés à la signature du précontrat lors de la réservation.

La caution déposée avant la location est fixée à 300 €

(1) Pour une seconde journée de location, application d'un demi-tarif.

## GITE COMMUNAL - FORFAIT MENAGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

En réponse à des difficultés rencontrées lors de certaines locations du Gîte communal, il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer le montant du forfait ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 75 € le montant du forfait ménage demandé par Gîtes de France pour le Gîte communal ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'intervention de l'association ASCE175 pour réaliser cette prestation de ménage.

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE LYCÉE DE SECTEUR ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

En l'absence de réponse favorable de la SNCF et du Conseil d'Administration du lycée de rattachement Jean-Macé afin de répondre à la problématique liée à la suppression de l'arrêt de 07h17 à Saint-Germain-sur-Ille,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** ne pas donner suite à la proposition de rattachement au lycée de Liffré aux motifs suivants :

la desserte TER assure en sécurité le transport des élèves de la commune vers Rennes alors que cette proposition entraîne la mise en place de bus scolaire supplémentaire sur les voies ;

provoque une séparation des élèves du collège de rattachement de la commune ;

**RENOUVELLE** sa demande auprès du DSDEN 35 de changement de Lycée d'affectation Rennais pour VHB ou Emile Zola à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

## MODULES SKATEPARK - REALISATION DE FRESQUES

Madame l'Adjointe déléguée « Jeunesse » soumet au Conseil Municipal le devis établi pour la réalisation de fresques sur les modules du skatepark. Cette réalisation serait inscrite dans une animation encadrée par le GPAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis d'un montant de 1 280 € de M. Blaise LEROY de Saint-Jacques-de-La-Lande pour la conception et la réalisation de fresques sur les modules du skatepark.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017 lors du prochain Conseil Municipal.

# INFORMATIONS COMMUNALES

## NOCE D'OR

Toutes nos félicitations à M. et Mme GUÉRIN Stéphane et Paulette qui ont célébré ce samedi 16 septembre leur noce d'or à la Mairie de Saint-Germain-sur-Ille.



## SALLE DE MOTRICITE

Depuis le 26 septembre dernier, l'école communale dispose d'une nouvelle salle de motricité répondant à la RT2012 et aux règles d'accessibilité PMR.

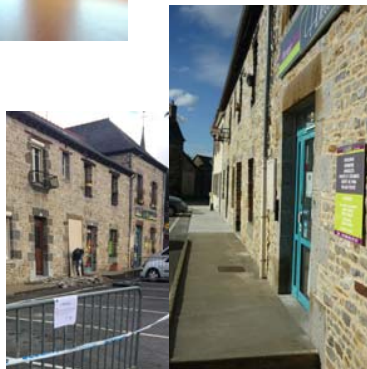
### Montant de l'opération :

107 479.37 € HT  
Subvention DETR: 40 725.42 €  
Autofinancement: 66 753.95 €



## ÉPICERIE

Les agents du service technique soutenu par le service voirie de la Communauté de Communes ont réalisé les 19 et 20 septembre la mise en accessibilité PMR de l'épicerie par la création d'une rampe.



# la carte grise à portée de clic !

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour toute information :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)


## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le 31 décembre 2017.

Vous devrez vous présenter au Secrétariat de Mairie muni des documents suivants :

- Pièce d'identité récente;
- Justificatif de domicile à votre nom (factures...)

## BIBLIOTHEQUE

Les  à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.

### PETITE ENFANCE :

Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la Garderie.

Mardi 14 novembre 2017 de 9h30 à 10h30  
Mardi 05 décembre 2017 de 9h30 à 10h30

## EN DIRECT DES TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

Retrouvez dès maintenant les photos de l'avancée des travaux de la Bibliothèque Communale sur <http://saint-germain-sur-ille.fr/category/actualites-bibliotheque/>



## LES BOÎTES À LIVRES

La boîte à livres sur la commune propose une seconde vie aux livres, revues, BD retirés des fonds de la Bibliothèque ou ayant fait l'objet d'un don de particulier. Le don de livres doit être une façon de partager des ouvrages de qualité avec d'autres lecteurs désireux d'accéder à la culture et aux savoirs. Merci de trier préalablement les ouvrages que vous souhaitez donner pour proposer uniquement :

- Les ouvrages en bon état (écarter papier jauni, pages manquantes, reliure abîmée);
- Les ouvrages dont le contenu reste d'actualité (un guide de voyage, un livre de droit ou d'informatique de plus de 5 ans contiennent des informations fausses, il faut les écarter)
- Des séries complètes si vous proposez des séries de romans.

La première boîte à livres a été posée courant septembre 2017 sous le préau des panneaux d'affichage de la Mairie. La seconde sera posée avant la fin de l'année sous le parking à vélos de la Gare. Deux panneaux « Boîtes à livres » seront réalisés lors des prochaines TAP pour décorer ces deux bibliothèques de rue.



## LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, en partenariat avec les bibliothèques et médiathèques, a le plaisir de vous inviter, pendant le mois de Novembre, à découvrir 6 documentaires qui s'inscrivent dans la programmation du Mois du film documentaire, ces films vous sont proposés et conseillés par Comptoir du doc: Tous ces actions sont gratuites et ouvertes à tous, Merci de réserver votre place au **02 99 69 86 89**



Date	Titre	Heure	Lieu
MERCREDI 8 NOVEMBRE	SONITA	20h30	salle Odette Simmoneau MELESSE
SAMEDI 11 NOVEMBRE	VIVRE AVEC SON Oeil	20h30	Médiathèque La Grange MONTREUIL LE GAST
JEUDI 16 NOVEMBRE	LES VIES DE THÉRÈSE	20h30	Salle Emeraude GAHARD
MERCREDI 22 NOVEMBRE	ATELIER DE CONVERSATION	20h30	Salle des fêtes FEINS
MERCREDI 29 NOVEMBRE	MAMAN COLONELLE	20h30	Bibliothèque GUIPEL
SAMEDI 2 DECEMBRE	UN PAESE DI CALABRIA	20h30	1er étage des halles ST AUBIN D'AUBIGNÉ

Réervations au 02 99 69 86 89 <http://lecture.valdille-aubigne.fr>



**PASS'RéNO** est la plate-forme locale de rénovation de l'habitat du Val d'Ille-Aubigné. Un service public financé par l'ADEME, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné pour une phase opérationnelle de 3 ans, en parallèle avec une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) octobre 2015 – septembre 2018.

Elle a pour mission l'accompagnement gratuit des particuliers, des professionnels, et des institutions afin d'encourager à la réalisation de travaux de rénovation du parc privé de logements existants dans les 19 communes du territoire.

## PERMANENCES MIXTES RENOVATION DE L'HABITAT accompagnement gratuit des particuliers

**AVEC SOLIHA (prestataire OPAH)**  
02 99 79 51 32

**ET PASS'RéNO (service communautaire)**  
02 99 69 58 93

**ST-AUBIN-D'AUBIGNE : LE 2<sup>e</sup> JEUDI DU MOIS**  
Pôle communautaire  
(1 Place des Halles)

**MONTREUIL-LE-GAST : LE 3<sup>e</sup> JEUDI DU MOIS**  
Pôle communautaire  
(1 La Métairie)

<http://www.pass-reno.bzh/>

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Restaurant du Cœur  
ZAC des Landelles  
35520 MELESSE  
Tél. : 02 99 39 99 06

CENTRE DES RESTOS DU COEUR MELESSE

**DERNIERE DISTRIBUTION CAMPAGNE ETE 2017**  
JEUDI 9 NOVEMBRE 2017 de 11h à 13h

Semaine 46 : LE CENTRE DES RESTOS SERA FERME.

**PAS DE DISTRIBUTION JEUDI 16 NOVEMBRE 2017**

---

**INSCRIPTIONS CAMPAGNE HIVER 2017-2018**  
au CENTRE DES RESTOS DE MELESSE :

Vendredi 17 Novembre 2017 de 14 h à 16 h30  
Mardi 21 Novembre 2017 de 9h à 12 h

---

**DEBUT CAMPAGNE HIVER 2017 – 2018 :**  
JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

**DISTRIBUTION : 13H 30 à 17H 00 (13h30 – 15h ou 15h 15 - 17h00 )**

Pour les INSCRIPTIONS : BIEN VOULOIR VOUS PRESENTER avec Documents ORIGINAUX ET RECENTS. MERCI

A DEFAUT AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE.

## JUMELAGE 2018

### Saint GERMAIN du BEL AIR---Saint GERMAIN-sur-ILLE

2018 va connaître la 26<sup>ème</sup> année de jumelage entre les 2 communes et déjà nos *cousins germains* du LOT nous ont rappelé que ce sera à notre tour de faire le déplacement et qu'ils comptent bien nous accueillir comme à l'ordinaire lors du week-end de l'Ascension, **soit du jeudi 10 au dimanche 13 mai** (week-end qui, après remaniement du calendrier scolaire, sera inclus dans la période des vacances).

La longévité de notre jumelage est assez exceptionnelle mais il importe que la population s'y associe au mieux. Sachez que les inscriptions sont ouvertes à toutes et tous, que vous ayez ou non déjà participé.

Retenez donc ces dates, parlez-en autour de vous et d'ores et déjà inscrivez-vous ou faites-nous part de l'intérêt que cette opportunité de rencontres suscite pour vous: vous serez convié(s) à une prochaine réunion d'information et de préparation.

C'est le FEP qui, depuis l'origine, porte cette animation du JUMELAGE; adressez-vous à ses membres. Contact particulier: Gérard Roulleaux t° 02 99 55 70 76 ou 06 25 13 46 03.

## CAFÉINE

### Atelier cuisine et fête de la citrouille

L'association Caféine vous convie à différents moments conviviaux **samedi 02 décembre**:

- *atelier cuisine* animé par Ali. Il apporte de bons ingrédients, de délicieuses recettes et avec votre bonne humeur, vous passerez un excellent après-midi !  
Réservation souhaitée au 06 51 95 86 35  
ou par mail [alibel996@gmail.com](mailto:alibel996@gmail.com)  
de 14h à 18h , coût : 10€ par personne

- *dès 19h30, la traditionnelle fête de la citrouille à la salle communale.* Apportez vos délicieux potages, tartes salées ou sucrées à bases de courges en tout genre ...et nous pourrons partager les saveurs de ces légumes d'automne !  
N'oubliez vos assiettes et couverts !

- *dans la soirée :* sortez vos instruments et carnets de chants pour un *grand bæuf musical* !

### Jardin potager partagé

Si vous souhaitez commencer un jardin au printemps , il reste toujours des parcelles de libres dans les jardins partagés. Renseignements auprès de Stéphane au 06 99 23 79 87

### Grainothèque

Pendant les travaux de la bibliothèque, la grainothèque a déménagé et se trouve maintenant dans le hall d'entrée de la mairie. N'hésitez pas à venir y déposer les graines récoltées durant cette fin d'été !

**Grainothèque**

**Semences à Partager**

Prenez, déposez, librement les graines qui vous plaisent

**BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT**

**JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

## VIE DES ASSOCIATIONS

**STIC** Concert organisé le **samedi 25 novembre à 20h30 au Dancing situé à La Touchette** à Saint Germain sur Ille.

Avec le groupe Pas d'nom pas d'maison : Formation originale à dimension variable qui revisite un répertoire de chants et musiques tsiganes et d'Europe de l'Est. Le caractère cosmopolite de cet ensemble favorise un métissage musical qui fait se croiser ballade irlandaise, swing, musette, klezmer, pop et blagues musicales en tout genre. Une des singularités de Pas d'nom pas d'maison est d'offrir au public une "tranche de rire" et une "pinte de vie".



Première partie avec le groupe Valden Factory, chanson et rap alternatif.

Tarif : 6 €

Info / contact : [sticstgermain@laposte.net](mailto:sticstgermain@laposte.net)

### COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes de St Germain sur Ille a organisé un tournoi de foot inter quartier ce 15 octobre. L'objectif était de fédérer les habitants des différents quartiers, de les faire se connaître, et surtout de montrer que ce sport pouvait être convivial. 10 équipes y ont participé dans la joie et la bonne humeur. Plusieurs équipes étaient féminines et d'autres mixtes.



Devant cette journée mémorable ,tous nous ont demandé de renouveler cette belle expérience l'an prochain.

### CLASSE 7

77 personnes étaient présentes au repas qui s'est déroulé ce 15 octobre.

34 personnes étaient présentes pour la photo.

Au vu du succès rencontré cette année et des gens repartis ravis de cette journée, les classes seront renouvelées mi-octobre 2018.



### UNC ST-GERMAIN-SUR-ILLE

**Samedi 11 novembre:** Cérémonie religieuse à Chasné à 10 h. Participation de 6 associations d'anciens combattants. A Saint-Germain nous nous retrouverons à 11h30 Place de la Mairie pour la cérémonie au monument aux morts Hommage aux Germinoises mortes pour la France, notamment les 5 poilus de 1917.



Message de Monsieur le Maire et du Président de l'UNC. Les Elus, les associations, les habitants sont cordialement invités à cette cérémonie de la mémoire et du souvenir ainsi qu'au vin d'honneur qui suivra salle communale.

### POM D'AMIS

**Commandes de sapins de Noël et jus de pommes au profit de l'école !**



Cette année encore, Pom d'Amis organise une vente de sapins de Noël au profit de l'école. Ce sont des sapins de Noël Nordmann, cultivés à Dol de Bretagne et coupés quelques jours seulement avant la livraison.

Nous réitérons également la fabrication de jus de pommes avec l'opération « un verger pour demain » initiée par le Val d'Ille, qui permet la revalorisation de vergers inexploités.

Les bons de commande pour les sapins et le jus de pommes seront distribués dans vos boîtes aux lettres début novembre. Ils seront aussi disponibles à l'épicerie et sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à les faire circuler auprès de vos collègues, amis, voisins, grands-parents...

Les bons de commande sont à déposer, avec le règlement, à l'épicerie de Géraldine ou à l'école (dans les cahiers de liaison des enfants),

- avant le **samedi 11 novembre 2017** pour les sapins,
- jusqu'au jeudi 30 novembre pour le jus de pommes.

La distribution des bouteilles et des sapins se fera lors de la Fête du Sapin, qui aura lieu le **vendredi 1er décembre** dans la cour de l'école.

De 17h à 20h, vous pourrez venir chercher vos commandes, vous réchauffer autour d'un chocolat chaud ou d'une soupe, et profiter d'un avant goût de Noël !

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

(disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

#### NOVEMBRE 2017

Vendredi 03 à 18h: Vernissage - Les Arts d'Ille

Jusqu'au vendredi 10: Commande de sapin - Pom d'Amis

Samedi 11 à 11h30: Commémoration Place de la Mairie - UNC

Jusqu'au jeudi 30: Commande jus de pommes - Pom d'Amis

Samedi 25 novembre: Concert au Dancing - STIC

#### DECEMBRE 2017

Samedi 02 à partir de 14h: Fête de la citrouille - CAFEINE

Samedi 09 à 17h30: Vernissage - Les Arts d'Ille

### AVIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 22 décembre 2017

Merci de transmettre vos infos pour le 08 décembre 2017